



RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



**CONSIGNES DONNEES PAR LA PRESIDENTE DE LA COMMISSION DE SELECTION  
RECRUTEMENT EXTERNE SANS CONCOURS  
ET RECRUTEMENT RESERVE SANS CONCOURS  
ADJOINT ADMINISTRATIF  
SESSION 2019**

L'audition, d'une durée totale de 20 minutes, débutera par une présentation courte du candidat (5 minutes), suivie par un entretien avec les membres de la commission.

Au cours de sa présentation, le candidat veillera à présenter la richesse de son parcours professionnel, les compétences acquises ainsi que la motivation à exercer des fonctions d'adjoint administratif au sein de l'éducation nationale.